



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement de Greenfield Park lors de sa séance ordinaire tenue le 11 août 2026.

Titre et objet : **RÈGLEMENT GP-2026-178 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2024-165 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE**

Ce règlement vise notamment la gratuité du tarif « local permanent » pour les organismes reconnus dont les activités visent une clientèle d'âge mineur.

Il ajoute également un tarif « entrepôt permanent » pour les résidents et citoyens corporatifs.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.gp@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 13 août 2026.

Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière